

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue est convoqué le 26 février 2018 à siéger en séance ordinaire à la Mairie de Pechbonnieu.

Pechbonnieu, le 26 février 2018

La Présidente

Sabine GEIL-GOMEZ

### **ORDRE DU JOUR :**

- Administration Générale :
  - Désignation des délégués CCCB au Syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG) et demande d'extension de périmètre,
  - Avis sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASaP),
- Budget :
  - Débat d'Orientations Budgétaires 2018 (DOB) et adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB),
  - Ouverture des crédits d'investissement sur le BP 2018,
  - Autorisation de versement anticipé de la subvention à l'association l'Envol,
  - Demande de subvention Festi Bout'Chou 2018,
  - Demande de subventions dans le cadre du programme Leader.
- Ressources Humaines :
  - Recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activités.
- Questions diverses :
  - Présentation du rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

– □ –

Les délégués de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue se sont réunis en séance ordinaire au siège de la communauté de communes à Pechbonnieu le 5 mars à 19h00.

Mme Virginie BACCO est élue secrétaire de séance.

Lecture est faite par Madame la Présidente du compte-rendu de la réunion précédente, qui est adopté et ensuite signé.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sabine GEIL-GOMEZ, Virginie BACCO, Herveline JACOB, Sylvie LEBRET, Sylvie MITSCHLER, Sonia THERON, Henri AMIGUES, Denis BACOU, J-Claude BONNAND, Pierre BOUÉ, Patrick CATALA, Christian GUSTAVE, J-Claude LOUPIAC, Claude MARIN, Frédéric MARTIN, Christian ROUGÉ, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Jean-Gervais SOURZAC.

Etaient absents représentés : Mme Véronique CHENE par Mme Herveline JACOB,  
Mme Monica GARCIA par Mr Thierry SAVIGNY,  
Mme Patricia MOYNET par Mr Jean-Gervais SOURZAC,  
Mr Patrice GERBER par Mr Claude MARIN,  
Mr Jacques MAZEAU par Mr Christian GUSTAVE.  
Mr Bertrand SARRAU par Mr Christian ROUGÉ,

Etait absent excusé : Mr Loïc COUERE,

Etaient absents : Mmes Josette COTS et Magali MIRTAIN, Mr Dominique FAU.

---

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **DELIBERATION N°1 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS CCCB AU SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU (SBHG) ET DEMANDE D'EXTENSION DE PÉRIMÈTRE**

Conformément à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, la communauté de communes est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Madame la Présidente informe le conseil que le Syndicat du Bassin Hers Girou est compétent pour mettre en application la compétence GEMAPI pour le compte des EPCI.

Trois communes de la CCCB étaient auparavant membres du syndicat : Castelmaurou, Labastide Saint Sernin et Montberon. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, et la prise de compétence GEMAPI par l'intercommunalité, la CCCB est devenue membre du SBHG en représentation-substitution de ces trois communes.

Les statuts du syndicat prévoyant une représentation par strate démographique, la population à prendre en compte pour la CCCB est celle des 3 communes (9 107 habitants au total), ce qui implique, pour représenter la CCCB, de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Madame la Présidente précise que ces délégués peuvent être des conseillers communautaires ou tous conseillers municipaux des communes membres.

De plus, afin de permettre la prise en compte de l'intégralité du territoire de la CCCB, il convient également de demander l'extension du territoire de compétence du SBHG aux 4 autres communes de la CCCB.

Les dispositions statutaires du syndicat seront amenées à évoluer rapidement pour permettre l'adhésion de la communauté de communes.

Madame la Présidente propose de procéder aux opérations de vote conformément à la réglementation.

2 personnes se sont déclarées candidates : 1 titulaire : Mme Danièle SUDRIË,  
et 1 suppléant : Mr Jean-Louis DAUMONT.

Ces 2 candidats sont élus par le conseil à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°2 : AVIS SUR LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASAP)**

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), dans son article 98, la préfecture et le conseil départemental de la Haute-Garonne ont élaboré conjointement le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASaP) de la Haute-Garonne.

Ce document vise à améliorer l'accessibilité des services dans le département. Il a été établi à partir d'un diagnostic réalisé en concertation avec les représentants des territoires, les opérateurs et les habitants, et s'attache à proposer un plan des actions à mettre en œuvre dans les six années à venir. Chaque EPCI à fiscalité propre a été consulté, ainsi que le conseil régional et la conférence territoriale de l'action publique.

Madame la Présidente demande au conseil d'émettre un avis sur ce schéma, dont le projet définitif sera soumis au vote du conseil départemental de la Haute-Garonne, puis approuvé par arrêté préfectoral.

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASaP) de la Haute-Garonne.

## **BUDGET**

### **DELIBERATION N°3 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 (DOB) ET ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB)**

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), dans son article 107, il convient de présenter au conseil communautaire un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Madame la Présidente présente au conseil le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2018 qui comprend :

#### **BILAN 2017 :**

Pour l'année 2017, le compte administratif du budget général se présente comme suit :

##### Section de Fonctionnement :

Dépenses : 8 978 894.75 €

Recettes : 9 960 265.82 €

Soit un excédent de : + 981 371.07 €

##### Section d'Investissement :

Dépenses : 1 418 842.43 €

Recettes : 694 869.85 €

Soit un déficit de : - 723 972.58 €,

Auquel se rajoutent des restes à réaliser positifs : + 180 519.86 €.

#### **I) FONCTIONNEMENT 2018 :**

##### **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement vont augmenter, mais dans une mesure raisonnable. Seules vont être ajoutées les dépenses liées à la prise de compétence voirie.

Malgré la nouvelle gestion en régie du ramassage des ordures ménagères, les dépenses de fonctionnement n'augmenteront pas, mais seront réparties sur chaque poste de dépenses et non plus sous forme de participation à un syndicat.

##### *011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL*

Les dépenses à caractère général se maintiendront et seront calculées au plus juste.

##### *012 - CHARGES DE PERSONNEL*

La masse salariale de la CCCB restera dans l'ensemble stable.

Une augmentation découlera des remplacements de personnels absents, ainsi que des avancements de grade et d'échelon.

L'effectif du personnel s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à **86 agents** au total : 80 agents permanents (66 agents titulaires et 14 non titulaires), ainsi que 6 agents en contrats aidés. Se rajoutent également la vingtaine de remplaçants qui sont recrutés en cours d'année au sein du service déchets et des crèches. Pour les remplacements de personnels absents, ou lors de surcroît occasionnel de travail, il est prévu de faire appel à des agents extérieurs pour des remplacements.

Toutes les charges liées au personnel vont atteindre 3 200 000 €.

##### *65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE*

Sont prévues ici les participations aux syndicats suivants :

- SMEAT,

- Haute-Garonne Numérique,
- CBE du NET,
- PETR Tolosan,
- SPL Haute-Garonne Développement,
- Décoset,
- l'ICPE de Villeneuve Lès Bouloc,
- et le Syndicat Bassin Hers Girou (SBHG), suite à la prise de compétence Gemapi.

Le versement des subventions aux associations devrait se maintenir au niveau de 2017, sauf si de nouvelles demandes sont honorées. Le montant total devrait avoisiner les 131 500 €.

#### *66 - CHARGES D'EMPRUNT*

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours pour les gymnases de Pechbonnieu et St-Geniès, et les pistes cyclables St-Loup / St-Geniès, ainsi que ceux contractés auparavant par le syndicat de voirie.

#### *042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS*

La dotation aux amortissements augmentera afin de prendre en compte les investissements réalisés en cours d'année 2017 par la CCCB.

#### *014 - REVERSEMENT DE LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE AUX COMMUNES ET DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE*

Le reversement de fiscalité professionnelle sera maintenu pour chaque commune sur le même niveau que 2017.

### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les dotations de l'Etat devraient se maintenir au niveau de 2017, ou du moins connaître une baisse minimale (337 113 € en 2017).

En ce qui concerne les contributions directes, les prévisions définitives ne seront connues que dans quelques semaines.

Les participations familiales aux crèches devraient légèrement augmenter puisque la capacité d'accueil de la crèche de Montberon a augmenté le 28 août 2017 et va fonctionner avec 35 enfants sur l'année complète 2018. Ces participations devraient atteindre les 500 000 €.

Les communes participeront également au financement du service instructeur des autorisations d'urbanisme et à la mise à disposition du personnel CCCB (police...) pour plus de 100 000 €.

## **II) INVESTISSEMENT 2018 :**

### **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le remboursement de capital des emprunts sera similaire à celui de 2017 puisqu'aucun emprunt n'a été contracté dans l'année.

Le projet d'équipement sportif des tennis couverts devrait commencer dans l'année : une enveloppe globale de 1 400 000 € avait été annoncée.

Il s'agit désormais de définir l'implantation de ces courts.

#### *11 - OPÉRATION GYMNASES*

Des petits équipements pour les gymnases de Pechbonnieu et St-Geniès seront peut-être nécessaires.

#### *12 - OPÉRATION ENVIRONNEMENT*

Le plus gros des dépenses concernera le service OM.

En complément de la benne à ordures ménagères acquise en 2017, un 2<sup>ème</sup> achat avait été décidé l'an dernier ; il s'agit un investissement d'environ 200 000 €.

Est également planifié l'achat de bacs roulants et de colonnes à verre enterrées et/ou semi-enterrées.

### *13 - OPÉRATION CRÈCHES*

Petits équipements et petits travaux pour les crèches intercommunales, afin de réaliser les investissements pour lesquels des subventions ont été notifiées fin 2017 et qui correspondent à des demandes datant de 2016 et 2017 (Conseil départemental et CAF).

Il faut absolument en 2018 réaliser les travaux de mise en accessibilité handicapés sur les crèches de Pechbonnieu, Saint Geniès et Saint Loup.

### *15 - OPÉRATION POLICE*

Petits équipements pour le service de police.

Acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement d'un véhicule qui date de 2001.

### *19 - OPÉRATION VOIRIE*

Les travaux de voirie à effectuer sur les communes seront budgétisés.

Les études d'implantation de pistes cyclables et chemins piétonniers sur les communes non équipées (ou pas en totalité) seront financées.

### *040 - AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS*

Il s'agit des amortissements des subventions obtenues pour financer les investissements des années passées et ceux de 2017.

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les subventions correspondant aux investissements prévus en dépenses seront budgétisées. Certaines font l'objet de restes à réaliser.

Le versement du FCTVA sera également fonction des dépenses réalisées.

Des emprunts seront nécessaires cette année pour couvrir les dépenses liées à la voirie.

Avec la clôture comptable définitive du syndicat de voirie, la CCCB devrait encaisser un excédent qui devrait avoisiner au minimum 300 000 €.

A l'unanimité, le conseil donne son accord sur les orientations budgétaires 2018 présentées.

## **DELIBERATION N°4 : OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT BP 2018**

Afin de permettre à la CCCB de faire face à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 qui n'interviendra qu'en avril, il est proposé au Conseil d'autoriser par délibération d'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent (2017).

En 2017,

\* le chapitre 21 a été ouvert pour 418 600.00 € ; pour 2018, le conseil peut donc autoriser au maximum une ouverture de crédits de 104 650.00 € sur ce même chapitre :

- Chapitre 21, Opération 11 "Gymnases" : 10 000.00 €
- Chapitre 21, Opération 12 "Environnement" : 30 000.00 €
- Chapitre 21, Opération 13 "Crèches" : 5 000.00 €
- Chapitre 21, Opération 14 "Local intercommunal" : 10 000.00 €
- Chapitre 21, Opération 15 "Police" : 1 000.00 €
- Chapitre 21, Opération 17 "Urbanisme" : 1 000.00 €
- Chapitre 21, Opération non affectée : 5 000.00 €

\* le chapitre 23 a été ouvert pour 850 000.00 € ; pour 2018, le conseil peut donc autoriser au maximum une ouverture de crédits, sur ce même chapitre, de 212 500.00 € :

- Chapitre 23, Opération 19 "Voirie": 200 000.00 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°5 : AUTORISATION DE VERSEMENT ANTICIPÉ DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION L'ENVOL**

Madame la Présidente informe le conseil que la communauté de communes verse chaque année à L'Envol, association gestionnaire de la crèche Les Loulous de Castelmaurou, une subvention de fonctionnement (73 000 € en 2017).

Cette subvention dépassant 23 000 €, les règles de versement sont régies par une convention transmise au Trésorier. Cette dernière prévoit un paiement de la subvention au trimestre.

Afin de pouvoir verser le premier trimestre 2018 avant le vote du budget et la signature de la convention, Madame la Présidente demande au conseil d'autoriser le versement anticipé du 1<sup>er</sup> trimestre de la subvention à l'association.

Accord du conseil.

### **DELIBERATION N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION FESTI BOUT'CHOU 2018**

Madame la Présidente informe le conseil que la 15<sup>ème</sup> édition de Festi Bout'Chou, festival des 0-6 ans, se déroulera à Pechbonnieu le 3 juin 2018.

Le coût prévisionnel de cette édition 2018 s'élève à 110 973.00 € TTC.

Madame la Présidente propose au conseil de solliciter du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet, une subvention au meilleur taux.

Accord du conseil.

### **DELIBERATION N°7 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER : FESTI BOUT'CHOU, PROGRAMMATION CULTURELLE**

Madame la Présidente informe le Conseil que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), dans le cadre de l'ingénierie dispensée auprès de ses EPCI membres, est susceptible d'accompagner financièrement la programmation culturelle de la CCCB, et plus particulièrement Festi Bout'Chou.

A ce titre, il a été conseillé à la CCCB de déposer un dossier de demande d'aide sur l'Axe 1, Action 1B du programme Leader : « Libérer les énergies culturelles ».

Pour 2018, la CCCB peut espérer une aide de ce dispositif de 12 500 €, pour un projet d'un montant total de 49 103 € et un autofinancement de 36 603 €.

Madame la Présidente propose au Conseil de solliciter auprès du GAL Pays Tolosan une subvention Leader à hauteur de 12 500 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à solliciter une subvention de 12 500 € dans le cadre du programme Leader et la mandate pour signer tout acte et document nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

### **DELIBERATION N°8 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER : VIVRE AUTREMENT, PROGRAMMATION DU CENTRE SOCIAL**

Madame la Présidente informe le Conseil que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), dans le cadre de l'ingénierie dispensée auprès de ses EPCI membres, est susceptible d'accompagner financièrement la programmation du centre social intercommunal, et plus particulièrement l'action intitulée "Vivre autrement", cycle de conférences, ateliers et cinéma-débats.

A ce titre, il a été conseillé à la CCCB de déposer un dossier de demande d'aide sur l'Axe 1, Action 1A du programme Leader : « Promouvoir les innovations et expérimentations sociales ».

Pour 2018, la CCCB peut espérer une aide de ce dispositif de 15 040 €, pour un projet d'un montant total de 31 333 € et un autofinancement de 16 293 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à solliciter une subvention de 15 040 € dans le cadre du programme Leader et la mandate pour signer tout acte et document nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **DELIBERATION N°9 : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉS**

Les besoins des services peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité.

Il appartient donc au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à recruter, dans les services de la communauté de communes, du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (recrutement sur 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) :

- un adjoint technique pour le gymnase de Saint Geniès Bellevue, à hauteur de 6 heures hebdomadaires ;
- un adjoint technique pour le service des ordures ménagères, à temps complet.

Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Présentation du rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.**

#### **Renouvellement des PEDT :**

Sylvie Mitschler informe les membres du conseil que les communes qui bénéficient d'un PEDT vont devoir le renouveler en juin 2018.

Une première réunion d'information avait eu lieu le 13 février dernier.

Le 15 mai prochain, une permanence est organisée par la DDCS 31 et l'association CIPT (Conseil Ingénierie en Politiques Territoriales), en la personne de M. Philippe Gril, à la Maison des Associations de Pechbonnieu, de 18h à 21h.

Les communes pourront venir poser toutes les questions relatives au renouvellement des PEDT.

Une convocation leur sera adressée bientôt.

La séance est levée à 20h00.